

**MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE NATIONAL
AU LYCEE ALAIN COLAS ET A L'ESAAB – AU 14/03/2022 – niveau I**

Application des gestes barrières :

**EN PERMANENCE,
POUR TOUT LE MONDE,
PARTOUT.**



Port du masque

En complément des mesures liées au passage au niveau I / niveau vert et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est levée, à compter du 14 mars 2022, pour tous les élèves, y compris les collégiens et les lycéens, en cohérence avec les évolutions en population générale. Toutefois, si les responsables légaux ou les élèves le souhaitent, ils pourront continuer à porter le masque.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels.

Le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires.

Distanciation physique

En intérieur, la distanciation physique est appliquée lorsqu'elle est naturellement possible.

En extérieur, elle ne s'applique pas.

Brassage des élèves et des personnels

L'accueil de tous les élèves est assuré en présentiel.

ENTREE DANS LA ROTULE : FILE DE GAUCHE

SORTIE DE LA ROTULE : FILE DE DROITE

Lavage des mains

Réalisé au minima :

- A l'arrivée au lycée ou à l'ESAAB,
- Avant et après chaque repas,
- Avant et après les récréations,
- Après être allé aux toilettes,
- Le soir avant de rentrer au domicile ou dès l'arrivée au domicile.

Deux méthodes :

- Flacons de gels hydro-alcooliques à disposition des élèves et des personnels dans les endroits stratégiques du lycée.
- Lavage des mains dans les points d'eau du lycée (savon et serviettes jetables).

Les locaux

Ventilation des locaux :

- Le matin pendant la désinfection (agents).
- Récréations et temps méridien (professeurs) : il appartiendra au dernier occupant par demi-journée d'ouvrir les fenêtres. Le principe reste la ventilation des locaux toutes les heures.

Nettoyage et désinfection des locaux :

- Nettoyage des grandes surfaces (tables, bureaux etc..) réalisé une fois par jour.
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment utilisées (ateliers, poignées de portes etc...) au moins 1 fois par jour.
- Des produits désinfectants sont à disposition dans chaque salle pour la désinfection des ordinateurs.

Demi pension au Lycée Pierre Bérégovoy

Le protocole est celui du lycée Bérégovoy, à savoir :

- Fin du port du masque
- Lavage des mains et gel hydro-alcoolique à l'entrée et à la sortie du self
- Maintien des zones de restauration selon l'établissement d'origine

Activités physiques et sportives

Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

En cas de COVID

Deux salles d'isolement sont prévues en cas de suspicion de COVID à proximité de l'infirmerie : Si le/les élèves et personnels présentent des symptômes, l'infirmière prend en charge les personnes selon le protocole défini par l'ARS (agence régionale de santé).

Remarque : les parents s'engagent à ne pas envoyer leur enfant au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19. Ils doivent prévenir le lycée (vie scolaire ou infirmière).

Un protocole de contact tracing sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif.

Les étudiants de l'ESAAB et les personnels doivent appliquer les mêmes règles.

Le proviseur

G. PERRIER